

Ligne nouvelle Montpellier - Perpignan

La prise en compte du bruit

Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan

Deux grandes étapes publiques

1 – Le débat d’Opportunité (aujourd’hui)

Voie nouvelle et objectifs (d’utilisation)

Le bruit

Les problèmes dépendent de **la nature et de l’importance du trafic** :

- ⇒ - voyageurs, fret
- ⇒ - le jour, la nuit, éventuellement en soirée
- ⇒ - cadence et nombre de mouvements

Les réponses apportées à ce stade :

- ⇒ - un engagement de l’ Etat
- ⇒ - un engagement de moyens par le Maître d’ Ouvrage
- ⇒ - un engagement de résultat
- ⇒ - la pérennité de la situation

2 – le débat de Réalisation – l’ Enquête publique (étape ultérieure)

L’ étude d’ impact, avec les options précises de réalisation

Engagement de moyens par le Maître d' Ouvrage

Limitation du bruit à la source

Le matériel (gain > 10 dBA depuis la mise en service des TGV)

L'entretien des voies, leurs conceptions...

Le tracé et le profil en long

Ecrans bas (ou merlons de terre) près des voies

Des protections complémentaires près des habitations et des locaux sensibles, le cas échéant en dernier ressort

Ecrans

Traitement des façades (et des combles)

Achat éventuel ultérieurement en cas de gêne particulière après mise en service

Engagement de résultat

Engagement conjoint de l'Etat et du Maître d' Ouvrage

Les hypothèses de départ engagent le Maître d' Ouvrage (très important)

Notamment celles concernant le trafic et sa nature

Pour simplifier : le TGV = bruit dans les médiums et les aigus

Le Fret = bruit dans les graves + vibrations

Le nombre de mouvements

⇒ **des moyens de protection qui peuvent varier**

Dans tous les cas, le niveau de protection garanti doit être atteint

⇒ **sinon il y a obligation de compléter les protections**

Engagement de pérennité

C' est un engagement intéressant **pour les riverains**

- ⇒ il garantit, en fait, que tout progrès sur le matériel roulant sera bénéfique pour les riverains
- ⇒ dans aucun cas le niveau sonore ne pourra augmenter (du fait du M.O ou de l'exploitant)

Avantage **pour les collectivités locales**

Cartes de bruit dans les documents d' urbanisme

- ⇒ stratégies d'aménagement urbain
- ⇒ protection des zones calmes...